

TERRITORIALISATION DE L'ECONOMIE ET ECONOMIE CONCURRENTIELLE : comment articuler la mondialisation et les enjeux de proximité ?

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (avis téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le rapport se compose de quatre parties.

1. **Les Pays de la Loire, une région dynamique et attractive.**
2. **L'ancrage et le développement des entreprises dans une économie mondialisée :**
 - enjeux pour les entreprises et les territoires,
 - développement des entreprises à l'international.
3. **Des leviers à développer :**
 - un projet ambitieux de territoire ;
 - un dialogue à poursuivre ;
 - le potentiel de l'économie circulaire ;
 - des dispositifs à consolider ou à développer ;
 - des outils financiers et fiscaux nécessaires.
4. **Synthèse et préconisations.**

Synthèse du rapport

Les politiques régionales de soutien à l'export favorisent une action macroéconomique par filière, ciblée en priorité sur l'entreprise et associant un certain nombre d'infrastructures structurantes. Pour les territoires, c'est une action plus horizontale qui est menée. La question de l'articulation de ces actions est posée.

Quatre idées fortes sont avancées pour l'action de la région :

- contexte régional plutôt favorable (démographie, cadre de vie, agriculture, industrie, ...);
- il est possible, mais pas naturel, de concilier mondialisation et ancrage territorial ;
- le développement à l'international doit être accompagné de points de vigilance, pour concilier impératif économique, qualité des emplois, préservation des ressources ;
- la « boîte à outils » publique doit être évaluée, plus lisible et simplifiée.

Principales préconisations

Le CESER encourage la région à :

- accentuer les **atouts du territoire régional** (réaliser un diagnostic des ressources spécifiques régionales, soutenir les technologies innovantes, les productions locales de qualité, la formation continue) ;
- penser **développement du territoire** et fidélisation de l'économie (soutenir les entreprises qui renvoient à des modèles différents (ESS), favoriser la RSE, maintenir et renforcer les dispositifs « ORAC régional » et 500 projets, en s'articulant avec les démarches « Agir pour » et « Agir avec », promouvoir l'économie circulaire et collaborative, maintenir l'activité sur tous les territoires de la région, favoriser la consommation et la production locale, favoriser l'évolution des modes de consommation à travers ses compétences en terme d'éducation et de formation, inciter les élus locaux à soutenir le commerce de proximité (en limitant l'ouverture dominicale des grandes surfaces), s'appuyer sur la finance solidaire ;
- **aller à l'international** (réaliser une étude économique approfondie sur les importations et exportations pour mieux cibler les initiatives à soutenir, accompagner les entreprises via le Hub international piloté par l'Agence Régionale en lien avec la CCI, aider les entreprises à structurer en leur sein des fonctions ressources liées à l'international, favoriser l'apprentissage des langues liées à des marchés ciblés, augmenter le nombre de VIE, accompagner les entreprises dans la connaissance des attentes des consommateurs étrangers, identifier les technologies innovantes des entreprises, des territoires, organiser encore davantage le lien entre ses antennes internationales et les entreprises du territoire) ;
- **organiser la gouvernance** pour aider au développement (s'interroger sur de nouveaux modes de gestion des territoires en mobilisant davantage dans de nouvelles formes de gouvernance les chefs d'entreprises, les partenaires sociaux, ..., valoriser les initiatives permettant d'introduire de nouvelles pratiques et de nouveaux liens avec les entreprises (technopôles, pôles de compétitivité, ...), privilégier l'optimisation de zones d'activité performantes (haut débit, accès aux infrastructures, ...).

Le rapport, en conclusion, rappelle un certain nombre de principes et valeurs : résister aux importations subies, réaffirmer l'éco-conditionnalité comme un élément fort de nos politiques publiques, veiller à ce que les exportations ne déséquilibrent pas les marchés locaux, porter politiquement l'harmonisation des normes européennes sociales environnementales et sociales vers le haut, se mettre hors zone TAFTA, équilibrer les territoires.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention d'Yvic KERGROAC'H

La CGT souligne la qualité d'écoute de la rapporteure et la remercie d'avoir pris en compte un grand nombre de ses remarques émises en Commission tout au long de la rédaction du rapport.

Rappelons que **la CGT n'est pas opposée par principe à la mondialisation**. Alors que dans une trentaine d'années, quelque 8 milliards d'habitants vivront sur Terre, que des pays dits émergents ont désormais atteint un niveau économique comparable à celui des pays européens, il serait suicidaire de se replier sur soi-même en prétendant vivre en quasi-autarcie. L'isolement est un facteur d'appauvrissement garanti ! Mais il est urgent de tordre le cou aux politiques de dumping social qui mettent en concurrence les territoires et leurs populations, y compris au sein de l'Union Européenne.

Les politiques d'austérité mises en œuvre en Europe entraînent les pays dans une spirale infernale qui aboutit à de la sous activité, un sous-investissement, de l'instabilité financière, une baisse de la recherche et développement, une dégradation des conditions de travail et de vie. D'autres choix politiques s'imposent à l'échelle européenne. La Confédération Européenne des Syndicats propose un plan d'investissement qui permettrait la réponse aux besoins des populations et les conditions d'une relance industrielle.

Pour en revenir au rapport, **la CGT partage une bonne part des préconisations** : la promotion de l'**ESS (Economie Sociale et Solidaire)**, des dispositifs de soutien à l'**artisanat** et au **commerce de proximité**, de la **consommation locale**, la promotion des productions locales et circuits courts, des **services de proximité**, le refus de l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, les critiques envers le traité transatlantique « **TAFTA** », l'accompagnement des entreprises pour leur développement à l'international, la responsabilité des donneurs d'ordre avec la sous-traitance...

Pour la CGT, les choix politiques de la majorité présidentielle vont trop souvent dans un sens complètement opposé, qu'il s'agisse de la loi MACRON ou des attaques contre les services publics.

La CGT regrette que, trop souvent, l'économie ait dans le rapport primé sur l'humain et que les références aux droits des salariés ne soient pas plus présentes. La CGT souhaite rappeler l'importance du dialogue social dans et hors entreprise alors que se profile une remise en cause des droits et moyens dans le projet de loi sur ce sujet.

La CGT voyait dans ce rapport le **risque d'axer nos préconisations sur une trop grande spécialisation territoriale de l'économie**. Cette spécialisation est exigée dans le cadre de la stratégie Europe 2020, au prétexte de la nécessité de se concentrer sur ses atouts, réels et supposés (la mer, le bien-être et la santé, les nouvelles technologies, l'agro-alimentaire, ...) mais au risque de perdre toute adaptabilité et de laisser nombre d'entreprises et de salariés au bord de la route. La CGT constate que ce risque est évité, même si les références aux avantages différenciatifs de la région sont parfois sibyllines.

La CGT est réservée quand à la préconisation de développement des **VIE**, dans les conditions actuelles. Ces jeunes, souvent très diplômés, réalisent un travail intéressant pour leur expérience mais aussi fort utile au développement de l'entreprise. Ils doivent pouvoir bénéficier du statut de salariés et des garanties qui l'accompagnent.

La CGT déplore la **référence à des entreprises qui ne nous apparaissent pas exemplaires**. Parmi elles, l'entreprise Salmon qui a délocalisé la quasi-totalité de ses lignes de production à l'étranger. Il s'agit là d'un exemple même de délocalisation que combat notre organisation.

La référence à Bénéteau qui a procédé à 60 licenciements et 600 départs volontaires en 2009 - après avoir augmenté ses dividendes en 2008 - ne nous semble pas le mieux choisi.

Et que dire de Lactalis, entreprise condamnée pour entente illégale avec ses concurrents et dont le comportement avec les fournisseurs locaux n'est pas exempt de reproches ?

Notons au passage qu'il y a de quoi s'interroger sur le fonctionnement de l'économie capitaliste si les seules entreprises que le CESER trouve à citer sont aussi critiquables !

Pour conclure, la CGT approuve le **rappel dans le rapport de la définition de la compétitivité citée en 2011 par le CESE** : il s'agit de la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, en prenant compte de la dimension environnementale. Ainsi, la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si ses résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien-être des populations concernées et, donc, si la compétition qu'elle implique n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables. Ces remarques étant faites, la CGT votera le rapport.

VOTES : l'avis a été adopté par 81 voix pour, 4 contre et 8 abstentions.